

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 21 octobre 2016

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le samedi 21 octobre 2016, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents et ayant donné procuration : M. Francis ARNOUD, M. Jean-Michel FEUILLET, M. Bernard GENDROT, M. Mokhtar KAHLAL

La séance est ouverte.

M. le PRESIDENT : Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir répondu à cette invitation. Cette séance se déroulera en quatre temps. Un premier temps sera consacré, comme de coutume, à une discussion générale ; un second aux orientations budgétaires ; un troisième à la décision concernant le budget modificatif ; un quatrième à la commission permanente. Seul ce dernier point n'est pas public.

Je vous présente les excuses de Bernard Gendrot qui donne la procuration la plus étendue à Véronique Michel. Jean-Michel Feuillet en fait de même pour Elisabeth Robert-Dehault, ainsi que Mokhtar Kahlal pour Rachel Blanc.

Je commence comme d'habitude la séance par une courte présentation. Je tiens à vous saluer les uns et les autres, ainsi que tous ceux qui nous font l'honneur d'assister à cette séance publique, consacrée à l'examen de la 3^e décision modificative de l'année et au débat d'orientation budgétaire, qui compte parmi les temps forts de notre Conseil départemental. Nous

allons tous ensemble amender notre budget 2016 pour tenir compte des évolutions intervenues depuis le mois de juin. J'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur les 11 rapports soumis aujourd'hui à votre examen, mais précisons dès maintenant qu'il ne s'agit que d'ajustements.

Nous allons également adopter ensemble une stratégie partagée pour 2017. A l'issue du débat d'orientation budgétaire, nous disposerons d'un canevas pour préparer le projet de budget de l'année prochaine. Il existe bien sûr des contraintes légales, notamment la loi NOTRe. Nos possibilités financières sont soumises à l'effet ciseaux, dû en particulier à la hausse du champ social et à la baisse des dotations. Cet effet est brutal et néfaste pour notre capacité d'action, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour autant, nous disposons de marges d'ajustement significatives sur de nombreux sujets. Malgré la suppression de la clause de compétence générale, le champ des possibles reste ouvert. En bonne intelligence avec la Région et par le jeu des dérogations, nous pouvons continuer à agir dans presque tous les domaines du quotidien, tant que nos moyens nous le permettent.

Nous avons pleinement la main sur nos moyens de remplir nos missions : qu'il s'agisse du personnel, des moyens consacrés à chaque priorité en investissement comme en fonctionnement, nous pouvons librement régler le curseur ; idem pour la dynamique de mutualisation engagée depuis quelques années, ainsi que pour les missions que nous remplissons à la place de l'Etat hors de notre champ de compétence. Je n'en dirai pas davantage, chacun d'entre vous ayant en effet au moins trois ou quatre exemples en tête concernant son canton.

Vous avez tous reçu un exemplaire du document « Bilan et perspectives ». S'il constitue une obligation, il ne s'agit cependant que de pistes de réflexion suggérées par les services, et vues en première commission. Ce document n'en reste pas moins utile comme base de débat, et vous permet de connaître ce qui se fait, se dépense au Conseil départemental. C'est en somme un document de transparence, qui ne laisse rien dans l'ombre.

Le débat d'orientation budgétaire permet de dégager des lignes directrices concernant le montant de l'investissement, ses priorités, son rythme de réalisation, la poursuite des mutualisations, les effectifs de personnels permettant de répondre plus ou moins rapidement aux sollicitations. *Quid* des impôts ? Certains Conseils départementaux augmentent leur taxe foncière en invoquant, à juste titre, le désengagement de l'Etat et le maintien de nos obligations.

En un mot, quels doivent être les axes clefs de notre politique pour 2017 ? Certains me diront qu'un certain nombre d'orientations ont été arrêtées pour notre mandature lors du séminaire

tenu en novembre 2015 suite à notre élection. S'il s'agit certes d'un guide très utile pour évaluer l'accomplissement des engagements pris, une stratégie doit pouvoir être rectifiée à tout moment si elle permet d'atteindre plus directement les objectifs. Pour le dire en une phrase : le politique défini comme un projet doit précéder la politique entendue comme les moyens de sa mise en œuvre. Nous aurons bien entendu l'occasion d'en débattre.

Je vous propose pour ma part d'inscrire notre action dans un cadre assez large, qui permette à notre assemblée de conserver ses capacités d'anticipation et d'action tout en contenant le risque de dérives dans la gestion des finances. Le contexte budgétaire est simple : parallèlement à la baisse des ressources versées par l'Etat, à hauteur de moins 2,4 millions de dotation globale de fonctionnement en 2017, soit 7,3 millions d'euros en moins depuis trois ans, les autres recettes stagnent, et les dépenses sociales sont en hausse, notamment le RSA et surtout l'APA. Le contexte réglementaire et législatif est marqué par la première année de mise en œuvre de la loi NOTRe, avec le transfert de la compétence transport scolaire et lignes régulières à la Région.

Selon moi, quatre axes stratégiques me semblent devoir encadrer notre budget 2017. Il ne s'agit que de ma vision des choses :

- Maintenir le niveau d'investissement entre 40 et 50 millions d'euros par an. Il s'agit de financer des projets d'envergure, qui servent l'attractivité de la Haute Marne et modernisent la qualité du service rendu au public. Techniquement, il importe de conserver un autofinancement d'au minimum 20 millions par an. L'effet sur le BTP et sur les PME-PMI, sans parler de l'artisanat, est majeur : en effet, les deux tiers environ des marchés publics sont attribués par la Commission d'appel d'offres à des entreprises locales. Essayons de dépasser ces deux tiers. Certains départements y parviennent très bien. Je remercie au passage la Commission d'appel d'offres pour son travail, et l'encourage à continuer ainsi.
- Protéger notre effort en direction des dépenses de fonctionnement qui renforcent le lien social : le sport, la culture, le tourisme, ainsi que les nombreuses associations et leurs bénévoles qui contribuent à renforcer le vivre-ensemble. Nous soutenons et sommes le partenaire majeur de plus de 1 000 associations. Je forme le vœu que les mentalités évoluent : aux porteurs de projet qui accusent le Conseil départemental et ses agents de ne pas répondre assez prestement, de ne pas donner suffisamment et de chercher à faire des économies, je réponds simplement que nous sommes libres de choisir les critères, les montants et les objectifs à atteindre. Ce budget ayant déjà contribué aux efforts d'économie, je propose de le

préservé pour 2017. Cela ne veut pas dire que rien ne change. Au contraire : à enveloppe constante, l'audace des choix reste possible. Merci à ceux qui font preuve de courage, et s'engagent à trouver des solutions aux difficultés.

- Poursuivre l'effort de mutualisation pour réduire les coûts de personnels (22 % de la section de fonctionnement, soit 45 millions d'euros, assistantes familiales comprises – ces dernières ne devraient d'ailleurs peut-être pas être incluses dans les coûts de personnel, considérant qu'il s'agit là d'un axe obligatoire dont l'alternative consisterait à financer des associations, pour un coût environ double). Ce troisième axe consiste également à poursuivre le développement de politiques RH modernes, récompensant le mérite. Des débats ont actuellement lieu autour de la mise en place d'une réforme, voulue par l'actuel Gouvernement, visant à introduire la rémunération au mérite, c'est-à-dire variable, dans la fonction publique. Nous avons pris connaissance des inquiétudes que suscite cette réforme pour un certain syndicat. Actuellement, la part de la rémunération des agents liée au mérite est très faible, ne s'élevant qu'à 25 000 euros par an sur un total de 45 millions. La réforme du gouvernement multiplierait ce chiffre par 10, soit 250 000 euros. Cette somme reste marginale. Je persiste à dire que la motivation des agents doit être récompensée. Les directeurs disposent de peu d'outils de management : soutenons leurs efforts et leur responsabilité managériale !
- Enfin, développer l'évaluation des politiques publiques. Cela fait des années que je le dis, mais ne le fais pas. Les services ne peuvent pas absorber cette nouvelle charge de travail ; de plus, nous ne pouvons pas être à la fois juge et partie. Je vous propose donc d'avoir recours à un conseil extérieur, qui devra avoir fait ses preuves. L'idée est simple : dans le champ culture et sport – politiquement sensible – maintenir la stabilité budgétaire représente déjà un effort important. Dans le même temps, nous devons questionner nos règlements, et vérifier tous les deux ou trois ans s'ils remplissent bien leurs objectifs.

Voilà le cadre dans lequel s'inscrivent les deux défis importants de 2017 :

- Notre couverture réseau haut débit sera complète fin 2017, et fonctionne déjà bien. Nous avons tenu notre engagement : fin 2017, tous les Haut-Marnais couverts par le plan Haute-Marne numérique bénéficieront de cette grande avancée pour notre vie quotidienne. Nous avons pris en compte les communes rurales au même titre que les villes, car nous considérons que ville et campagne sont complémentaires. Voici maintenant venue l'heure des choix. Vous le savez, la Région propose de

lancer une consultation de délégation de service public, afin de diffuser le très haut débit. J'ai informé Philippe Richert de notre accord de principe. Néanmoins, nous l'avons assorti de deux conditions : que nous conservions notre position de *leader* en ce domaine, et que notre réseau d'initiative publique, qui nous a coûté 70 millions d'euros, soit loué dans le cadre de cette délégation de service public, ce qui représenterait une recette d'environ 1 ou 1,5 millions d'euros par an. J'ai remis le dossier à Monsieur le secrétaire général de SFR, rencontré au Sénat avant-hier, avant de m'enquérir de son intérêt. Nous rencontrons par ailleurs Orange la semaine prochaine. Peut-être aurons-nous donc trois propositions. Nous délibérerons le moment venu. Nous pouvons être fiers de cette réalisation, qui renforce l'attractivité de notre territoire. Défendons notre acquis ! Les discussions sont en cours avec la Région, qui s'emploie à harmoniser les visions stratégiques des sept départements concernés, l'Alsace et la Moselle ayant déjà leur plan. La Haute-Marne est en avance, car nous possédons déjà le haut débit et le *triple play*. L'Aube essaie déjà de vendre son réseau « RIP » (réseau d'initiative publique), alors qu'il n'est pas encore construit. J'aurai plus d'informations à vous communiquer lors du budget primitif sur le très haut débit, qui comptera parmi les enjeux clefs de la Haute-Marne en 2017. Si la proposition de la Région sert les intérêts financiers, techniques et temporels de nos territoires quant à la qualité de la desserte et au respect de notre avance, je vous proposerai alors de la signer.

- Le second projet que je vous propose de mener en 2017 a été évoqué en assemblée générale au Congrès des Maires, à Nogent. Il s'agit de la création d'un Syndicat départemental d'eau et d'assainissement. Vous savez que la compétence en reviendra aux nouvelles intercommunalités à partir de 2018, et obligatoirement en 2020. Le moment est donc venu de faire cette proposition, qui a été élaborée collégalement et suscite beaucoup d'intérêt. Nous avons étudié les statuts du Syndicat départemental de l'Aube, qui pourraient constituer la base d'une discussion. Les questions relevant de la GEMAPI et des rivières pourraient également être rattachées à ce Syndicat départemental d'eau et d'assainissement. Notre capacité de mutualisation à l'échelle départementale nous permettra de garantir le meilleur rapport qualité-prix au contribuable. Il s'agit d'aider les communes et leurs groupements à mutualiser et à exercer les nouvelles compétences qui s'annoncent : l'aide que nous délivrons depuis une dizaine d'année *via* le SAT est très appréciée. Je précise que les compétences du SAT seront transférées au syndicat départemental si celui-ci est créé. Sa création permettrait de franchir une étape supplémentaire, en rassemblant dans une

structure partagée le Conseil départemental, les communes et leurs groupements. D'autres départements, à l'instar de l'Aube, disposent déjà d'une structure de ce type. Cette proposition devra s'inscrire en cohérence avec le SDCI. Je solliciterai l'avis de Madame le Préfet. Les élus de proximité associés à la gouvernance garantiront à nos côtés la parfaite correspondance entre les attentes des communes et les prestations proposées. Cette idée pourra être approfondie par la mise en place d'un comité *ad hoc*. Si le Département ne propose aucune stratégie, chaque EPCI créera des services supplémentaires qui videront de leur substance nos missions d'ingénierie, et enchériront mécaniquement le coût des prestations, donc les impôts locaux. Or, il faut penser à nos concitoyens les plus modestes. Je suis en effet abasourdi par la hausse des impôts locaux, et précise que le Département n'y est pour rien.

Le Conseil départemental pourrait en outre assumer, à la demande des communes et des intercommunalités, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de voirie de leur réseau. Cela allègerait la charge des élus de proximité, et le Département possédait l'expertise nécessaire. En effet, le Département possède un service dédié à la voirie : notre compétence est reconnue, et nos routes représentent 4 000 kilomètres, soit autant que celles des collectivités. Si celles-ci le désirent, la loi NOTRe nous permet d'assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée. Par ailleurs, nous obtiendrions de meilleurs prix si nous travaillions sur 8 000 kilomètres de route.

En outre, les maires s'inquiètent de se voir attribuer des compétences en urbanisme. La très importante charge de travail des services d'urbanisme des villes ne leur permettant pas de prendre en charge les dossiers des communes, je réfléchis à donner au Département les compétences pour répondre à ces besoins. Nous prendrons de ce fait attache avec l'Association des maires du département, afin de savoir quelles sont les inquiétudes des communes et de leurs regroupements, ce que nous pouvons faire pour elles, et sous quelles conditions. Nous nous battons en faveur de l'attractivité de la Haute-Marne, ce qui implique d'aider les maires et les EPCI à exercer au mieux et au meilleur coût leurs missions actuelles et futures.

Gardons à l'esprit que les départements sont dans le collimateur de l'Etat et des régions. Chacun sait ce que demande l'Etat aux collectivités locales. A nous de montrer ce que nous savons faire avec les acteurs locaux. Notre réactivité, notre résilience et notre capacité d'adaptation à la conjoncture sont nos meilleurs arguments, à tel point que nous pourrions adopter pour devise « Plier mais ne pas rompre. »

Suite aux inondations du mois de juin, et comme vous en avez accepté le principe, un rapport de 400 000 euros permet d'atteindre le taux exceptionnel de 100 % de subvention. Nous

prévoyons un total d'1 million d'euros. Je remercie à cet égard Madame le Préfet pour son réalisme et sa réactivité. Je pense que la véritable intercommunalité en Haute-Marne consiste à associer les maires à la gouvernance du Conseil départemental *via* la création de tel syndicat ou de telle structure. Nous sommes en permanence aux côtés des communes et des EPCI, comme le démontre le rapport de cette troisième décision modificative de l'année.

C'est aussi le sens de mon action au Sénat : par exemple, j'ai déposé une proposition de loi, cosignée par mon collègue et ami Charles Guéné, et permettant le maintien des communes associées sous forme de communes déléguées lors de la création d'une commune nouvelle. L'objectif est de garantir l'équité. Après la loi Marcellin il y a 45 ans, une centaine de communes ont décidé de passer le cap du regroupement sous forme de fusion. Cette loi n'ayant pas eu le succès escompté, le gouvernement a fait en sorte de rendre les règles plus incitatives. Aujourd'hui, lors de la création d'une commune nouvelle, les communes membres deviennent communes déléguées, et conservent de vrais droits ainsi qu'une représentation au Conseil communautaire, des délégués sénatoriaux, etc. Les communes associées ayant sauté le pas 45 ans auparavant ont en revanche complètement disparu. En leur permettant de devenir elles aussi communes déléguées, je ne fais que leur rendre ce qui leur revient.

Le Parlement a voté le texte en première lecture, non sans l'améliorer par de bons amendements. Ce texte passera en seconde lecture au Sénat la semaine prochaine, après avoir été déclaré conforme par la Commission des lois. Si elle est adoptée par le Sénat, la loi sera effective, et les communes associées bloquées dans leurs projets pourront conserver leur DGF.

Voilà une illustration, certes politiquement incorrecte, des bienfaits du cumul des mandats : si je n'étais pas Président du Conseil départemental, je n'aurais pas accès au Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, qui, bien que de gauche, n'est pas opposé à cette évolution. La seule question pertinente est de savoir si le cumul des mandats sert les intérêts du territoire. Si tel n'est pas le cas, il doit être totalement supprimé. Or, il permet d'avoir accès aux décideurs et aux sources d'information. N'en déplaise aux régions, nous sommes un Etat unitaire. L'activité quotidienne du Conseil départemental est de servir les intérêts du territoire, comme le démontre cette décision modificative.

Une hausse de 950 000 euros en fonctionnement vous est proposée, portant la section à 174 millions d'euros. Cette somme sera principalement allouée aux dépenses sociales, et en particulier l'APA, pour 345 000 euros, ainsi qu'au CVB 52, pour 370 000 euros par saison sportive. Mentionnons également le soutien au PETR, pour 165 480 euros, dont je sais qu'il a suscité quelques interrogations dont nous discuterons le moment venu. Nous nous étions par ailleurs engagés à ne pas abandonner brutalement le soutien aux Quatre Lacs : je vous propose dans ce

rapport d'adopter des modalités assimilables à celles du Der. Vous garderez cependant présent à l'esprit que le Département aide significativement les Communautés d'agglomération de Chaumont et de Saint-Dizier : dernièrement, nous avons répondu présent sur la splendide exposition sur l'Austrasie. Langres est la seule ville significative de l'arrondissement sud. Sa structure est donc totalement différente, et s'appuiera dès l'année prochaine sur un réseau de trois intercommunalités. Le PETR fédère les initiatives et gère le SCOT, car la spatialisation des équipements relève de son champ de compétence.

Un ajustement à la baisse de 2 millions, portant la section investissement à 61,5 millions d'euros, vous est proposé. Les causes en sont multiples : principalement, des économies réalisées à partir du coût estimatif des travaux, mais aussi des retards, dont certains nous sont imputables, d'autres aux entreprises, d'autres encore à l'Etat. C'est le cas du rond-point de Semoutiers sur le RN67 – RD10 : l'Etat ne nous a pas donné l'autorisation de démarrer, et le chantier est reporté en 2017. Au total, 3 millions d'euros de travaux routiers ont été reportés ou économisés. En revanche, 1 millions d'euros supplémentaire sera destiné aux travaux menés par les communes et leurs groupements, afin de permettre le démarrage des dossiers FAL et FGTR déclarés complets. Fluidifier la gestion administrative des dossiers permet parallèlement d'aider les entreprises en attente de commandes. J'ajoute pour votre complète information que depuis le 1^{er} octobre, le Conseil départemental verse non plus 5 % mais 15 % d'acompte pour toute signature de marché, afin de soulager la trésorerie des entreprises. Le niveau de l'emprunt demeurerait à 12,4 millions d'euros.

Je voudrais terminer ce propos liminaire en évoquant le rapport V-1, page 5-3, sur le RSA. Depuis sa création en 2009, le nombre d'allocataires a progressé de 37 % pour atteindre 4 445 personnes, son coût atteignant désormais 24 millions d'euros. Derrière ces chiffres se dissimulent des drames humains et de terribles souffrances sociales. Combien de morts le chômage entraîne-t-il par an, notamment parmi les agriculteurs ? Voilà une question d'intérêt général. Tout doit être mis en œuvre pour aider ces personnes à tenir bon. En moyenne, seuls 30 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi, contre 60 % en Haute-Marne. Positif, ce dernier chiffre doit cependant atteindre 75 % d'ici fin 2017. Pour ce faire, nous augmenterons les efforts d'accompagnement : aides à la mobilité, à la garde d'enfants, mais aussi formation professionnelle pour les allocataires ayant un projet cohérent mais qui manquent de moyens financiers pour le réaliser. Personne ne doit avoir honte d'être dans la difficulté : dans une époque comme la nôtre où l'emploi est rare et instable, un accident peut arriver à n'importe qui. Notre collectivité doit devenir plus agile dans ses efforts en faveur de ceux qui peuvent rebondir. En ce domaine comme en d'autres, l'impatience est palpable. Il est normal et positif de vouloir aller vite ; néanmoins, l'immédiateté propre à notre société ne doit pas faire oublier que le temps des récoltes

n'est pas celui des semailles. Je vous remercie, et vous laisse la parole.

M. Nicolas CONVOLTE : Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Monsieur le Président, vous soulignez dans le dernier éditorial de *Ligne directe* l'existence en Haute-Marne de sites historiques majeurs et de paysages qui justifient la création d'un parc national. Je m'interroge donc sur la présence de si nombreuses installations nucléaires sur notre territoire et à proximité immédiate : le laboratoire de Bure-Saudron, le centre de stockage de Soulaines-Dhuys, et bientôt le centre de recyclage des ferrailles du nucléaire à Gudmont, ainsi qu'une blanchisserie spécialisée près de Joinville.

Si ces installations sont essentielles au niveau national, leur concentration locale s'explique par les mannes financières qu'elles drainent dans leur sillage, constituant un intérêt bien éloigné des considérations écologiques et touristiques que vous mettez en avant.

Vous pointez ensuite du doigt le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Outre le fait que vous avez voté, en tant que sénateur, la révision générale des politiques publiques ayant mené à ce désengagement, vous jouez le jeu du Gouvernement en suppléant ces carences. Je fais référence aux travaux entrepris ou appelés à l'être par le Département au bénéfice de la gendarmerie nationale, alors même que nombre de brigades de gendarmerie locale, proches des citoyens et de leurs besoins, ont été fermées. Je ne conteste bien évidemment pas le droit aux gendarmes d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, mais bien le fait que le Département finance une fois de plus ce qui devrait l'être par l'Etat, grevant le budget de sommes considérables. Je suggère d'investir préférentiellement cet argent dans un organisme dépendant directement du Conseil départemental, où les investissements sont difficiles à mener : à savoir, le Service départemental d'incendie et de secours.

J'attire aussi votre attention sur le peu de vigilance du Conseil quant à l'attribution de subventions à certaines associations à la gestion douteuse. Je tiens à rappeler qu'il s'agit d'argent public, qui ne doit pas servir à financer des emplois associatifs au sein de structures à l'utilité limitée, voire nulle.

Enfin, je conclurai en vous faisant à nouveau part, Monsieur le Président, des difficultés que je rencontre à obtenir les renseignements ou documents nécessaires auprès de certains services du Conseil départemental. Les délais peuvent s'étaler sur plusieurs mois entre la demande initiale et l'obtention de l'information souhaitée, et les mails de relance restent souvent sans réponse. J'espère que vous transmettez les instructions nécessaires, et que vous vous assurerez de leur bonne application. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Convolte. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Fuertes, puis Madame Lavocat.

M. Nicolas FUERTES : Merci. Je risque d'être plus long que d'habitude : une dizaine de minutes me seront nécessaires, car le débat porte aujourd'hui sur l'orientation budgétaire.

Au risque de vous décevoir à nouveau – déception ayant au moins le mérite de porter des espérances à notre égard et au risque d'être plus long qu'à l'accoutumé, nous tenions à vous faire part de nos remarques et de notre vision dans ce Débat des Orientations Budgétaires 2017 tout en rappelant au préalable que tout ce qui est fait et sera fait par notre collectivité n'est pas à jeter aux orties à l'image de la 2ème phase du plan Haute Marne Numérique, de la campagne de promotion à venir, etc. Notre intervention sera déclinée en 4 points : un constat, une méthode, une stratégie et quelques propositions.

Nous percevons à la lecture de l'épais dossier Bilan 2016 et perspectives 2017 comme un étrange écho de ce qui avait déjà écrit l'an dernier pour le Débat des Orientations Budgétaires 2016. Pour quel véritable bilan ? Nous vous rappelons que d'après l'INSEE, depuis 1999, la Haute Marne a perdu plus de 15 000 habitants (194 826 habitants en 1999 contre 179 638 habitants en 2015). Parallèlement à cette déprise démographique, nous assistons à un vieillissement de notre population avec une part des 60 ans et + frisant les 30 % en 2015 (29.9 % très exactement) contre 23.8 % en 1999 et 25.3 % en 2008. Ce vieillissement en cours a donc tendance à s'accélérer depuis 8 ans d'autant que les jeunes de 0 à 24 ans sont de moins en moins nombreux : 26.5 % en 2015 contre 28.7 % en 2008 et 29.8 % en 1999. Pire, nous assistons (d'après les données de l'INSEE et d'autres organismes publics) aussi à un appauvrissement de notre territoire avec des bénéficiaires au RSA socle qui ne cessent de progresser depuis 2007. Nous passons donc de 2 400 bénéficiaires au dernier trimestre 2007 à 3 659 bénéficiaires au 1^{er} décembre 2015. Le pourcentage de chômeur de catégorie A augmente malheureusement lui aussi, passant de 7,9 % à 10 % de la population active.

Ce sombre constat illustre l'inefficacité de votre gestion paternaliste, ces 18 dernières années. Voici donc ce que nous vous proposons : tout d'abord, ayez l'honnêteté de ne pas nous annoncer chaque année des catastrophes que la baisse des dotations et des aides de l'Etat et la progression des dépenses de fonctionnement feraient courir à la bonne tenue de nos comptes, pour nous annoncer ensuite que la catastrophe a pu être évitée grâce à des recettes exceptionnelles.

Ensuite, faisons preuve d'altruisme en favorisant la solidarité, la générosité et le désintéressement envers nos concitoyens les plus fragiles, en cessant de les considérer comme

fautifs et responsables de leur sort, en favorisant leur insertion plutôt qu'en les stigmatisant.

Troisièmement, faisons preuve de fraternité en instaurant une véritable démocratie participative allant au-delà du Conseil départemental des jeunes, et prenant par exemple la forme de comités consultatifs thématiques se réunissant préalablement au débat d'orientation budgétaire. Un pourcentage de notre budget pourrait même être alloué à ces comités, afin que nos concitoyens soient pleinement acteurs du territoire. L'abstention s'en trouverait diminuée, et la légitimité des élus départementaux renforcée. Je rappelle en effet que l'abstention domine lors des élections cantonales en Haute-Marne.

Enfin, faisons preuve d'audace politique, en ne nous cantonnant pas à une gestion de notre territoire à la petite semaine, et en cessant d'être apeuré par la progression soutenue de l'endettement afin de ne pas rester à la queue du peloton des départements français. Faire preuve d'audace, c'est innover en faisant confiance aux acteurs de ce territoire, c'est écouter les avis divergents, c'est cesser de promouvoir le cumul des mandats. Enfin, il s'agit surtout de s'appuyer sur les atouts et forces vives, privées et publiques, de notre territoire.

Je rappelle qu'une stratégie se définit par l'art de coordonner des actions pour atteindre un but, de déterminer les finalités et les objectifs fondamentaux à long terme de notre collectivité territoriale, de mettre en place les actions et d'allouer les ressources nécessaires à la réalisation desdites finalités. Quelles sont les finalités de votre politique pour notre département ? Quelle vision avez-vous de notre territoire d'ici 5 ou 10 ans ? Aucune réponse n'est ne serait-ce qu'esquissée. Vous prenez pour des axes stratégiques des outils ou moyens justifiant vos orientations budgétaires, sans véritable perspective.

Deux exemples en témoigneront : le deuxième axe stratégique du bilan consiste à « assurer un financement équilibré par le maintien d'un autofinancement minimum, et la mobilisation de tous les objectifs d'aide disponibles ». Le troisième axe consiste à « mobiliser la capacité d'emprunt du département pour accélérer les investissements tout en veillant à ne pas le saturer trop rapidement, et exposer la collectivité à un risque d'endettement excessif. » Or, ces engagements constituent des outils, non une stratégie. Je ne parle même pas du premier axe stratégique, consistant à « poursuivre et amplifier les dépenses d'investissement, en lançant des projets structurants renforçant l'attractivité du département et offrant des services aux prestations créant la demande. » Vous persistez donc à croire que la politique de l'offre suffit au développement de notre territoire. Pensez-vous réellement qu'un projet dit structurant tel qu'Animal'Explora améliorera l'attractivité de notre territoire ? Deux exemples passés montrent que l'effet escompté ne s'est pas produit : le Mémorial de Colombey-les-Deux-Églises, dont les recettes ne suffisent pas à lancer une dynamique territoriale ; le château de Grand Jardin à

Joinville, dont les importantes dépenses sont peu fructueuses.

Selon nous, l'objectif prioritaire est de ralentir le déclin démographique, le vieillissement et l'appauvrissement de notre territoire, avant d'inverser la tendance, ce qui génèrera des recettes supplémentaires. D'autres départements ont su le faire par le passé : la Lozère, située je crois à droite, et le Gers, situé à gauche. Pourquoi n'y parviendrions-nous pas aussi ? Nous bénéficions même du GIP, qui nous permet d'encourager un développement durable de notre territoire, tout en promouvant l'égalité femmes-hommes et l'épanouissement de tous nos concitoyens. Voilà notre ambition.

Voici cinq axes stratégiques :

- L'agriculture : la création, dans le cadre d'un GIP, d'un technopôle dédié à l'innovation agroalimentaire et/ou forestière, qui deviendrait la tête de pont d'une filière en devenir, permettrait de développer une filière bois et une filière chasse génératrice d'emplois et proche des consommateurs.
- Un tourisme innovant, écologique et multipolarisé autour de nos savoir-faire. Nous pouvons en effet faire valoir des produits AOP, la vannerie, la coutellerie, la métallurgie, le graphisme, des sites remarquables, naturels et patrimoniaux, des cités de caractère, le futur parc national et, je l'espère, le futur parc naturel régional des Trois Provinces.
- L'industrie et plus largement les entreprises soutenues dans leur développement et connectées au très haut débit, dont nous devons soutenir plus activement le développement et le savoir-faire, en multipliant les liens avec les centres universitaires proches : Nancy, Troyes, Reims, Dijon, voire Strasbourg. Nous devons enfin conforter le technopôle de Nogentech, et, pourquoi pas, en créer d'autres.
- La santé, que nous développerons lors d'une prochaine occasion. Nous pourrions nous inspirer de l'action de Jacques Chirac, dont l'action en tant que Président du Conseil général de Corrèze a été très positive.
- Un cadre de vie plus sécurisé qu'ailleurs par une véritable politique du logement, du bien vivre ensemble et du bien-vieillir, ainsi que par une politique culturelle et sportive renforcée capable d'attirer les cadres, les professions intermédiaires et les jeunes retraités. Si la campagne de promotion actuellement en cours va dans le bon sens, je pense qu'il serait bon d'aller plus loin.

- Un aménagement plus équilibré de notre territoire par un soutien renforcé à nos trois pôles urbains, nos pôles ruraux et bourgs-centres dont le cercle doit être élargi : je pense à Montier-en-Der, voire Fayl-Billot qui polarise son territoire.

Voici pour terminer quelques propositions qui se veulent constructives : tout d'abord, actualiser les interventions de notre collectivité en direction des jeunes à partir d'une démarche concertée auprès de nos partenaires et des jeunes eux-mêmes. La nouvelle politique jeunesse du département s'articulerait autour de quatre axes :

- Favoriser les parcours éducatifs épanouissants ; donner aux jeunes la possibilité de choisir leur parcours ; accompagner les engagements solidaires et citoyens ; contribuer à la cohérence des politiques « jeunesse » territoriales.
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux soins et à la santé, dans le prolongement de notre action éducative et de nos compétences obligatoires en matière d'action sociale auprès des jeunes, par un rapprochement des acteurs des politiques publiques de santé et ceux en charge de la jeunesse. Un parcours santé jeune viserait à améliorer la prise en compte de la santé des jeunes en cours d'insertion. Les nombreux changements physiques et familiaux qui jalonnent les parcours de jeunesse peuvent avoir des conséquences lourdes sur la santé, et freiner l'insertion socio-professionnelle.
- Favoriser les pratiques sportives de Haut-Marnais, pour faire du département l'un des plus sportifs de France. L'investissement *via* ce dispositif pourrait représenter une aide d'environ 25 euros par licencié de moins de 18 ans, contre 9 euros actuellement. Cet important effort se justifie par le rôle central que joue le sport en faveur des parcours éducatifs réussis et épanouissants. Cet axe de notre politique jeunesse devrait être le premier mis en œuvre par notre département.
- Enfin, octroyer une aide d'au moins 100 euros par cadre bénévole formé, afin d'encourager le perfectionnement des cadres de nos associations, notamment sportives. L'aide à la création d'emplois sportifs devrait être triplée, afin que les jeunes restent ou reviennent en Haute-Marne.
- Créer un nouveau technopôle dédié à l'innovation agroalimentaire et/ou forestière, incluant un agro-campus et plusieurs pôles technologiques (énergie, transformation, industrie, etc.) ayant pour vecteur commun la recherche, le développement, les études, et intégré à un réseau d'entreprises. Ce technopôle serait dirigé par un groupement d'intérêt public associant notre Conseil

départemental, une ou plusieurs des EPCI concernés, les chambres consulaires, le Crédit Agricole et les entreprises des secteurs concernés. Ce nouveau GIP aurait pour objectif de gérer l'agro-campus, de favoriser l'émergence de plateformes technologiques et l'implantation d'entreprises sur un parc d'activités. Les investissements nécessaires pourront être ponctionnés sur les 300 millions prévus pour les 5 ans à venir, et seront équivalents aux sommes que vous prévoyez d'allouer à Animal'Explora, soit environ 40 millions d'euros. Ce technopôle constituerait un véritable projet structurant, et redynamiserait notre département grâce à de nombreuses créations d'emplois.

Considérant que des économies doivent être réalisées, la rigueur et la responsabilité m'imposent de proposer une révision de la phase 3 du plan collèges. A l'instar des collèges de Langres, d'autres fusions devraient être envisagées, au nom de la pédagogie et de la qualité d'accueil accordée aux collégiens, ainsi que dans un objectif d'économies.

S'agissant enfin de la démocratie participative, les 13 comités consultatifs pourraient être constitués de membres cooptés voire tirés au sort parmi nos concitoyens, et traiter des thématiques ressortissant de nos compétences. Quatre commissions pourraient porter sur la solidarité : l'enfance, la santé-prévention, les handicapés, le troisième âge. D'autres commissions pourraient porter sur l'environnement, le développement industriel, artisanal et commercial, le tourisme, la culture, le sport, l'éducation, l'aménagement et la sécurité routière, l'agriculture et le développement rural, la jeunesse.

Nous ne pouvons que désapprouver votre politique, laquelle favorise le départ de nombreux Haut-Marnais. Sachez toutefois que nous nous appliquerons toujours à vous proposer des idées constructives, altruistes, fraternelles, sincères, audacieuses, voire érudites. Je vous remercie pour votre attention.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Fuertes. Votre micro a semble-t-il dysfonctionné, et je n'ai pas tout entendu. Qui demande la parole ? Madame Leduc.

Mme Anne LEDUC : Je rappelle que les associations sont nombreuses dans le département. Si chaque dossier est analysé individuellement par la commission, nous ne pouvons pas toutes les connaître. Nous faisons donc appel à l'expertise de Roland Bouchon, actuellement directeur d'Arts Vivants 52. Nous analysons ensuite les bilans financiers de chaque association, et prenons en compte la contrainte budgétaire. Il est utile de rappeler que le Département a pour rôle d'accompagner de vrais projets, et que les subventions ne sont pas un dû. La commission ne pouvant pas accepter les pressions extérieures, elle s'emploie à écouter les arguments de toutes

les associations afin de s'entendre sur le montant des subventions accordées. Le Département est donc très ouvert à toute réclamation.

Par ailleurs, et contrairement à ce qu'affirme Nicolas Convolte, la gestion des associations n'a rien de douteux. Si tel était le cas, le Département se montrerait très vigilant.

Concernant le château du Grand Jardin évoqué par Nicolas Fuertes, nous établissons avec Fabienne Schollhammer un audacieux plan de rénovation des jardins, et réfléchissons à une programmation attractive à l'échelle régionale. S'agissant du pôle Accueil, nous travaillons avec la Communauté de communes et la Mairie de Joinville afin d'intégrer l'Office de tourisme dans le projet. Nous travaillons depuis un mois afin de faire de ce lieu une pépite de la Haute-Marne. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Merci Madame Leduc. Madame Lavocat, puis Madame Nédélec, et Monsieur Martinelli.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Monsieur le Président, les maires délégués des communes de Marmesse et Essey-les-Ponts, que l'on ne peut pas taxer de complaisance, vous remercient chaleureusement de cumuler les mandats : grâce à vous, ils reprennent plaisir à occuper leur fonction.

Je souhaite également dire à Monsieur Convolte que la gestion des associations subventionnées par la V^e commission, et qui viennent notamment en aide aux immigrés, n'a rien de douteux.

M. le PRESIDENT : Merci. Madame Nédélec, puis Monsieur Martinelli. Madame Leverrier d'abord, excusez-moi.

Mme Laurence LEVERRIER : Parler de gestion douteuse revient à parler de manque de transparence. Je rappelle que le versement des subventions aux associations est conditionné par la communication d'un certain nombre d'informations, qui ne sont malheureusement pas toujours transmises. Si certaines associations font certes preuve de plus de transparence, des efforts restent à fournir. Il s'agit en effet d'argent public, et je ne comprends pas qu'une association refuse de nous transmettre des informations.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Monsieur le Président, je me permets de préciser que les associations ne refusent pas de répondre : simplement, la loi empêche de différencier les personnes qui fréquentent certaines associations en fonction de leur origine.

M. le PRESIDENT : Oui, personne n'en a le droit. Madame Nédélec, puis Monsieur

Martinelli.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Je suis surprise des amalgames commis par Monsieur Fuertes concernant les compétences des uns et des autres. Malheureusement, les incantations et les inventaires à la Prévert ne suffisent pas à faire avancer les choses.

Vous savez très bien que le parcours éducatif et la formation ne rentrent pas dans les compétences du Département, mais bien dans celles de la Région. Je rappelle à ce sujet l'attitude du Président Bachy, socialiste, qui a dépensé des sommes considérables dans une plateforme technologique tournée vers la fabrication additive dans les Ardennes, alors que 3A, fortement ancrée dans l'aéronautique et adossée au groupe Michelin, est une entreprise haut-marnaise performante et innovante. La Haute-Marne est capable d'attirer des jeunes et des entreprises de la *french tech*, grâce notamment à l'appui du Département lorsque cette compétence lui était reconnue.

La question de la démocratie participative m'agace quelque peu. Nous sommes dans une démocratie représentative, où l'expression du citoyen passe d'abord par le bulletin de vote et la participation aux élections. Si l'idée de démocratie participative est magnifique et très généreuse, elle se résume dans les faits à la mobilisation d'une minorité directement concernée par un problème, qui fait obstacle à la volonté de la majorité. Souvent, l'intérêt général n'est pas pris en compte.

S'agissant du cumul des mandats, j'estime que les candidats à un mandat national ou au ministériat devraient exercer ou avoir exercé un mandat local, qui seul permet de connaître la réalité de terrain.

Je vous souhaite bon courage pour la création d'un parcours touristique sur la coutellerie : en effet, le projet de vallée coutelière a été abandonné depuis longtemps, faute de défenseurs.

Je plaide enfin pour que l'on cesse de confondre Nogentech avec un pôle technologique : ce dernier est à la fois un ensemble immobilier et un ensemble d'institutions (CRITT, UTT) tandis que Nogentech est un *cluster* d'entreprises.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Martinelli a la parole.

M. Stéphane MARTINELLI : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je comprends des propos de Nicolas Fuertes qu'il ne remet pas en cause la gestion du Mémorial, mais le projet lui-même. Je rappelle que ce Mémorial a été conçu comme un site à la fois mémoriel, mais aussi

touristique, pédagogique et culturel, et je m'étonne que le professeur qu'est Monsieur Fuertes ne s'en félicite pas. Il me semble important pour notre histoire nationale que des personnes de tous départements puissent s'y rendre. Monsieur le Président pourrait décrire mieux que moi les coûts sur investissement du projet ; le fonctionnement est quasiment à l'équilibre, puisqu'environ 5 % du capital a été utilisé depuis 10 ans.

Mais les propos de Monsieur Fuertes portaient sur les retombées du projet. Ces dernières sont connues, puisque l'on a un partenariat avec la Maison Départementale du Tourisme et Atout France. La méthode utilisée par Atout France consiste à distinguer une zone « import », située dans un rayon de 50 kilomètres autour du mémorial, de la zone « export », située au-delà. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour un euro sorti de la zone, 11 euros y entrent. Et je ne parle pas des conséquences sur l'emploi, ni de la notoriété qu'en retire notre territoire. Je propose que lors d'une future assemblée, moi et le directeur du Mémorial Mathieu Geagea, et peut-être la Maison départementale du Tourisme avec qui nous travaillons en étroite collaboration, venions vous présenter en toute transparence les buts, coûts et bénéfices du Mémorial.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur Martinelli.

M. Nicolas FUERTES : Monsieur Martinelli, je ne remets pas en cause la pertinence pédagogique du Mémorial. Il serait en effet dommage de ne pas profiter des liens du « plus illustre des Français » avec la Haute-Marne. Simplement, j'estime que nous surestimons la portée de ce genre de projet, dont les retombées ne profitent pas aux villages voisins de Colombey-les-Deux-Eglises, que ce soit en termes de croissance démographique ou de création d'emplois. Je reconnais que sans le Mémorial, ce territoire serait sinistré ; toutefois, ne croyons pas que ce genre de projet suffit à dynamiser tout un territoire. D'ailleurs, l'Aube qui n'a quasiment pas déboursé un centime dans ce projet en profite autant que nous. Mais je répète que je ne remets pas en cause la pertinence ni la qualité du Mémorial.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur Fuertes. Monsieur Lacroix, vous avez la parole.

M. Nicolas LACROIX : Je note que Messieurs Fuertes et Convolte votent parfois tout à l'unanimité dans les commissions, et demandent à être rapporteurs lors des plénières des rapports de la VII^e commission par exemple. Or, ce n'est pas ce que leurs propos laissent imaginer.

Je n'ai pas compris le procès intenté à la majorité concernant le nombre de chômeurs, dont, que je sache, le Président du Conseil départemental n'est pas responsable. Il est en outre facile d'exprimer à chaque séance ses regrets sur le déclin démographique, sans rien proposer pour l'endiguer.

Je rejoins ensuite Anne-Marie Nédélec : en effet, seule la région est compétente dans la politique relative à la formation. Je note que beaucoup de dépenses ont été proposées ; la seule économie que Monsieur Fuertes propose consiste à fermer des collèges en Haute-Marne. Enfin, sur le cumul des mandats et la ruralité, rappelons que lors du congrès des Maires, un grand nombre d'entre eux se sont en effet déclarés défavorables au cumul des mandats, mais la loi a été votée et le délai entre les élections présidentielles et les autres élections nationales ne permettra a priori pas de revenir sur ces décisions.

M. Bertrand OLLIVIER : Les élus locaux sont en première ligne pour la défense de l'emploi et se battent pour faire venir des entreprises sur leur territoire, souvent mis en concurrence par les entreprises elles-mêmes.

M. Nicolas FUERTES : Je partage entièrement la nécessité d'encourager l'emploi.

Pour répondre à Madame Nédélec et à Monsieur Lacroix, si la formation est certes une compétence régionale, les collégiens entrent dans notre champ de compétence. Pour information, ce que je propose a été réalisé par un autre Conseil départemental. Pourquoi n'en ferions-nous pas de même ? L'aide aux clubs sportifs et aux associations de jeunesse pourrait également être élargie. Vous ne souhaitez pas entendre mes propositions : c'est votre problème. Par ailleurs, je suis évidemment le premier à regretter la fermeture des collèges, liée à la chute démographique. Laisser fonctionner des collèges à 50 ou 60 % de leur capacité est une aberration lorsqu'on connaît notre pénurie de recettes et l'augmentation de nos dépenses. Leur fermeture est une question de bon sens politique. En outre, je suis contre le cumul sec des mandats : on peut être à la fois conseiller municipal, départemental et communautaire. Un parlementaire est tout aussi informé de la situation locale qu'un président ou vice-président d'un exécutif.

Enfin, si la démocratie représentative fonctionnait si bien, l'abstention ne serait pas le premier parti de France. Si nous n'innovons pas, nous ne ferons qu'augmenter notre discrédit auprès de la population.

M. le PRESIDENT : Bien, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Paul FOURNIE : Monsieur Fuertes a qualifié la gestion du Conseil départemental de « politique à la petite semaine ». Si la santé du Département n'était pas si bonne, autant de projets pourraient-ils être réalisés ?

Enfin, vous affirmez que le département n'a aucune stratégie prioritaire. Je ne suis pas d'accord. Le plan Haute-Marne numérique est l'exemple type d'une stratégie qui permet une différenciation avec les autres départements et d'attirer les entreprises. Certes, si notre

département possède de nombreux atouts, il souffre également de nombreux handicaps. Vous avez cité la démographie.

Vous avez évoqué des populations « stigmatisées » (*problème d'enregistrement*).

M. le PRESIDENT : Merci de vos interventions et en particulier à tous ceux qui ont défendu la politique départementale. Je n'ai même plus besoin de parler ! Monsieur Convolte, donnez-moi des exemples de documents non transmis. Vous n'en avez pas. Monsieur Fuertes, je pense qu'il faut être ambitieux, vous ne l'êtes pas assez. Mais votre idée de groupement d'intérêt public sur l'innovation agroalimentaire ou forestière me plaît. Rencontrons-nous pour en discuter.

Mes chers collègues, je vous propose à présent de nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance plénière. Nous examinerons en premier les rapports de la II^e commission, puis ceux de la VII^e commission, de la V^e commission, de la VI^e commission et enfin nous finirons par les rapports de la I^{re} commission. Mais avant cela, je vous propose d'examiner les rapports relatifs au procès-verbal de notre séance plénière du 24 juin dernier et aux dossiers contentieux en cours.

I^{re} COMMISSION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 24 juin 2016

Rapport n°I-1

M. le PRESIDENT : Les dispositions de l'article L.3121-13 du code général des collectivités territoriales prévoient que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, vous avez reçu le procès-verbal de notre séance plénière du 24 juin 2016, consacrée au vote du compte administratif 2015 et à la décision modificative n°2 du budget 2016.

Une fois le procès-verbal arrêté, il est signé par le secrétaire de séances, notre collègue Gérard Gros Lambert, Vice-Président questeur, et moi-même. Le procès-verbal sera bien entendu disponible au secrétariat de séances pour toute personne en demandant la communication. En outre, il sera mis en ligne sur notre site internet.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n°I-2

En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil départemental en date du 2 avril 2015, vous m'avez délégué pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation). Je peux :

- intenter, au nom du Département, les actions en justice,
- défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Je me suis engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance du 24 juin 2016. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Passons maintenant aux rapports de la deuxième commission. Rapport n°II-1, le rapporteur a la parole.

II^e COMMISSION

Développement du territoire

Fonds de soutien exceptionnel aux communes sinistrées ou reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite des événements climatiques de juin 2016

Rapport n°II-1

M. Laurent GOUVERNEUR : Merci Monsieur le Président. Ce rapport concerne le fonds exceptionnel alloué aux 17 communes sinistrées par les événements climatiques des 7 et 8 juin 2016.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au fonds de soutien exceptionnel aux communes sinistrées ou reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite des événements climatiques de juin 2016.

Les 7 et 8 juin 2016, à la suite de violents orages et de fortes précipitations, plusieurs communes du Département ont été touchées par d'importantes inondations et coulées de boues qui ont endommagé lourdement certaines voiries communales et ouvrages d'art.

Dix-sept communes haut-marnaises ont ainsi été classées en état de catastrophe naturelle.

Dès lors, les communes sinistrées pouvaient mobiliser à cet effet la dotation de solidarité de l'État pour couvrir une partie de leurs dépenses.

Cette dotation de solidarité a été créée en 2015 afin de permettre d'indemniser les communes pour les dégâts causés notamment sur les infrastructures routières, les ouvrages d'art, les digues, les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau. Dans ce cadre, l'État peut prendre en charge les travaux de reconstruction à l'identique des biens endommagés, à l'exclusion des travaux d'extension ou d'amélioration. Le taux de subvention peut varier en fonction de l'ampleur des dégâts subis par rapport au budget total de la commune.

Toutefois les aides de l'État ne seront pas suffisantes. Aussi, nous étions convenus dès la session plénière du 24 juin, que le Conseil départemental complète ces aides.

Le montant total des dégâts a été estimé par les communes concernées à 1 624 263 millions d'euros HT. Le montant de la dotation de solidarité déléguée au préfet de la Haute-Marne ne pourra pas dépasser 40 % du montant total HT des dommages éligibles et ne sera connu qu'à la fin de l'année 2016.

Afin de soutenir les communes concernées dans les travaux de réparations engendrés par ces intempéries, nous avons décidé, lors de la commission permanente du 8 juillet dernier, de créer un fonds de soutien exceptionnel en faveur de ces communes.

Ce fonds de soutien, limité dans le temps, fait l'objet d'un règlement d'aide particulier, ouvrant ainsi les droits pour les communes à bénéficier des subventions départementales.

Le soutien financier du Département vise à assurer une prise en charge cumulée pouvant atteindre 100 % du coût HT des travaux de réparations, le Préfet étant autorisé, par dérogation, à porter le montant des aides publiques directes jusqu'à 100 %, en fonction de la capacité financière de la collectivité et de l'importance des dégâts.

Le Conseil départemental intervenant en dernier pour compléter le plan de financement, le taux de subvention sera variable en fonction des dossiers.

Treize dossiers de demande de subvention ont été déposés au Conseil départemental au titre du fonds de soutien exceptionnel, dont vous trouverez la liste annexée au présent rapport.

Au regard de ces éléments et du chiffrage définitif du coût des réparations, le montant cumulé des subventions départementales en faveur de ces communes peut être estimé à 1 000 000 d'euros.

Dans le prolongement du règlement d'aide adopté en juillet 2016, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation de programme relative au fonds de soutien exceptionnel pour un montant de 1 000 000 d'euros et d'inscrire un crédit de paiement de 400 000 d'euros pour l'année 2016.

L'attribution des subventions fera l'objet d'un examen particulier par la commission permanente, une fois que seront connus les montants attribués au titre de la dotation de solidarité.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la II^e commission le 30 septembre 2016.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Rapporteur. Monsieur Martinelli, vous avez la parole.

M. Stéphane MARTINELLI : Je vais me faire le porte-parole des communes concernées, notamment celles qui pourront obtenir 100 % d'aides publiques. Je sais que ce déplafonnement a été permis, Monsieur le Président, par votre démarche auprès du Préfet de Région, et que Madame le Préfet de la Haute-Marne en a fixé les critères. Pour certaines communes, les dégâts avoisinent les dépenses de fonctionnement d'une année ; pour d'autres, ils avoisinent entre 4 et 6 ans de dépenses. Je souhaitais donc vous remercier.

Je me réjouis que Lavilleneuve-au-Roi puisse bénéficier de ce déplafonnement, suite aux difficultés administratives que son dossier a rencontré. J'ai également une pensée pour Patrice Pensée, que sa maladie a poussé à quitter ses fonctions de maire, et qui nous a quitté très récemment.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur Martinelli. J'ai effectivement remercié Madame le Préfet pour sa décision. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport sur la création du parc national.

II^e COMMISSION

Environnement et Agriculture

Point d'avancement de la création du parc national « entre Champagne et Bourgogne » et représentation du Conseil départemental dans les instances

Rapport n°II-2

M. Stéphane Martinelli : Ce rapport porte sur l'état d'avancement du projet de parc national entre Champagne et Bourgogne, que Madame Lavocat, qui connaît très bien le sujet, présenterait mieux que moi. Il s'agit essentiellement d'un point administratif : les statuts du GIP du parc ne permettant pas que le suppléant Monsieur Rabiet puisse siéger en bureau, il est proposé qu'il devienne titulaire pour diriger le département, et que Monsieur le Président, actuellement titulaire, devienne son suppléant.

M. le PRESIDENT : Merci. Madame Lavocat peut, si elle le désire, faire le point sur ce projet ambitieux pour la Haute-Marne.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Comme vous avez pu le lire dans la presse, le projet avance bien. Le dialogue avec les chasseurs est fructueux, ainsi qu'avec les propriétaires de forêts privées. Si le dialogue avec les agriculteurs s'améliore, certains syndicats agricoles restent toutefois campés sur leurs positions. Je pense qu'ils se rendront compte que l'Etat a déjà fait énormément depuis plusieurs mois, et cesseront de donner dans la surenchère. Ces personnes sont raisonnables et responsables, et j'ai grand espoir qu'ils s'accordent sur un compromis qui permette la poursuite de ce projet. Les professionnels du tourisme sont très impliqués, et les retours de chaque réunion sont excellents.

M. le PRESIDENT : Merci Madame Lavocat. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3 (M. Nicolas Convole, M. Luc Hispart,

Mme Laurence Leverrier)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Les abstentionnistes sont les membres du FN, Messieurs Convole et Hispart et Madame Leverrier.

Mme Laurence LEVERRIER : Monsieur Hispart n'est plus membre du FN.

M. le PRESIDENT : Intellectuellement, il l'est toujours.

Un intervenant : Il fait partie du Groupe des Indépendants.

M. le PRESIDENT : Très bien. Nous passons aux rapports de la VII^e commission.

Rapport n°VII – 1 page 7 – 3.

VII^e commission

Education, transports, bâtiments départementaux

Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2017

Rapport n°VII-1

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2017.

Le code de l'éducation nous impose de notifier la dotation de fonctionnement des collèges avant le 1er novembre.

La dotation de référence pour l'année 2017 a été calculée à partir des dotations 2016.

Cependant, elle n'a pas été reconduite à l'identique et il est proposé de la moduler en tenant compte de trois facteurs.

Ces dotations ont d'abord été ajustées selon les variations des effectifs des collèges puis selon la santé financière des établissements déterminés à partir des comptes financiers 2015.

L'application stricte de ces critères emporte des variations des dotations constatées, jusqu'à -68% entre 2016 et 2017. Aussi, pour ne pas déstabiliser les budgets des collèges publics, il vous est proposé de plafonner les variations dans un « tunnel » de moins 5 % à plus 5% entre les montants des dotations 2016 et 2017.

Pour tenir compte de situations particulières, il vous est proposé des mesures conservatoires pour limiter la baisse ou stabiliser les dotations de fonctionnement pour sept établissements :

- soit qui ont fait l'objet d'un avis de prudence de leur agent comptable,
- soit qui bénéficieront de travaux importants au cours de l'année 2017 avec des frais de viabilisation plus importants.

Le tableau qui vous est proposé en annexe 2 reprend ces éléments et détermine la dotation de fonctionnement de chacun de nos collèges publics pour 2017, dont le montant global s'élève à 2 584 748 €.

Une note relative aux orientations données par la collectivité pour l'élaboration des budgets 2017 sera également transmise aux établissements (cf annexe 1).

S'agissant de la dotation de fonctionnement des collèges privés, vous savez que les conseils départementaux ont la charge légale des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des collèges d'enseignement privés.

Cette charge est répartie en deux contributions, versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour l'enseignement public. Une première contribution est due pour le fonctionnement matériel des établissements, une seconde contribution, pour les dépenses de personnel non enseignant afférentes à l'externat.

Les tableaux qui vous sont proposés en annexe détaillent les calculs qui aboutissent à un coût de 388,60 € par élève pour la première contribution, et à un coût de 328,12 € par élève pour la seconde contribution, soit une somme globale pour les trois collèges privés de 760 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 14 septembre 2016.

M. le PRÉSIDENT : Très bien Monsieur le Rapporteur, y a-t-il des questions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

V^e COMMISSION

Solidarité départementale

Renforcement du contrôle des démarches d'insertion entreprises par les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs

Rapport n° V – 1

Mme Rachel BLANC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le renforcement du contrôle des démarches d'insertion entreprises par les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs.

Le Département de la Haute-Marne compte 4 445 bénéficiaires du RSA au 1er juin 2016. Entre 2010 et 2015, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 29 % et les dépenses de 38 %. L'écart entre ces deux chiffres s'explique par les revalorisations successives du RSA, le gouvernement ayant décidé une augmentation de 10 % étalée sur la période 2012-2017.

Face à ce constat, et afin de ne pas obérer les capacités d'intervention dans ses autres domaines de compétences, le Département a mis en œuvre, depuis 2009, un accompagnement des bénéficiaires du RSA et un suivi du respect des engagements des bénéficiaires, liés à l'insertion (présence aux rendez-vous, inscriptions à Pôle Emploi pour ceux qui sont en capacité de le faire).

Des sanctions sont prononcées lorsque les bénéficiaires du RSA ne respectent pas leurs engagements. En 2015, 358 sanctions ont été prononcées (réductions de 50 %, 80 % ou suspension totale du RSA) concernant 306 personnes. La majorité des sanctions concerne des personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi ou qui ne se présentent pas aux rendez-vous.

En Haute-Marne, 60,6 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi. L'Assemblée des Départements de France (ADF) évalue cette proportion à un tiers au niveau national.

Il existe cependant des marges de progrès pour renforcer le contrôle des démarches d'insertion entreprises par les bénéficiaires du RSA et, également, lutter contre la fraude.

De nombreux départements se sont lancés dans des démarches, plus ou moins médiatiques et plus ou moins solides juridiquement. En Haute-Marne, nous souhaitons être pragmatiques tout en étant efficaces.

Nous proposons d'atteindre les objectifs suivants :

- augmenter le nombre de bénéficiaires inscrits à Pôle-Emploi, pour viser 75 % d'ici la fin de l'année 2017,
- détecter plus tôt les indus afin de limiter les admissions en non-valeurs, coûteuses pour le Département (environ 100 000 euros par an en moyenne depuis 2011).

Aussi Monsieur le Président vous demande de bien vouloir :

- d'abord, approuver les termes de la convention d'échange de données avec Pôle Emploi selon le modèle joint au présent rapport et l'autoriser à signer ladite convention,
- ensuite, engager des discussions pour constituer un réseau de veille active sur les situations présentant un risque d'indus et préparer la convention résultant de ces travaux, avec les partenaires institutionnels suivants :
 - Les services fiscaux,
 - Les bailleurs sociaux du département,
 - L'association des maires de la Haute-Marne,
 - L'association des maires ruraux de la Haute-Marne,
 - La caisse d'allocations familiales de la Haute-Marne,
 - La mutualité sociale agricole Sud-Champagne,
 - L'URSSAF.
- enfin, mettre en œuvre un mécanisme d'amende administrative d'un montant de 500 euros, après avis de l'équipe pluridisciplinaire, sur les dossiers de fraude inférieurs à 2 000 euros (mesure alternative aux poursuites pénales).

Ces propositions ont recueilli l'avis favorable de la V^e commission le 17 octobre 2016.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Que demande la parole ? Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je ne conteste pas le sérieux du suivi et la nécessité des contrôles : malheureusement, comme partout, des fraudeurs profitent du système. Si je parlais de stigmatisation, c'est parce que je regrette que nous appliquions les condamnations maximales réglementaires, ce qui revient à taper sur les pauvres. Cette attitude me fait penser à une affiche

datant de plusieurs dizaines d'années, qui montre une justice expéditive avec les pauvres et lente avec les riches. Je ne conteste pas la rigueur des contrôles ; toutefois, prenons garde à ne stigmatiser personne. Je plains les bénéficiaires du RSA, qui en bavent quotidiennement et dès le début du mois.

Mme Rachel BLANC : Ces initiatives n'ont aucunement pour but de stigmatiser les bénéficiaires du RSA. Travailler en étroite collaboration avec Pôle Emploi permet de partager des données qui intéressent le Conseil départemental, et de raccourcir les délais d'information lorsque les dossiers des allocataires sont instruits dans différentes structures. C'est un confort pour les partenaires, qui bénéficie également aux allocataires.

De plus, la convention a été très bien accueillie par Pôle Emploi. Ce faisant, nous formalisons une procédure auparavant réalisée de manière un peu archaïque et officieuse.

En outre, prévenir les indus revient à anticiper les problèmes. Parfois, les allocataires doivent rembourser des sommes colossales. Certains souhaitent rembourser, d'autres peut-être pas, mais la situation est psychologiquement insupportable pour ces personnes. Notre initiative permet de restaurer la confiance, et d'aborder le problème en amont.

Lorsque des fraudes sont constatées, les rétablissements des droits des bénéficiaires sont extrêmement rapides, dès lors que ceux-ci s'aperçoivent avoir commis une erreur de déclaration. L'idée n'est pas de dénoncer les fautifs, bien que certains allocataires omettent délibérément de déclarer des revenus. Je rappelle que le Conseil départemental est à l'initiative de la rédaction d'un Plan départemental d'insertion, à destination des jeunes de moins de 30 ans, car être au RSA ne peut constituer un objectif à long terme. Notre but n'est pas de stigmatiser les allocataires de ce revenu, mais bien d'aider des populations cibles comme les moins de 30 ans, les femmes, *via* la garde d'enfant, la formation, le repérage des emplois féminins.

Je souligne à nouveau le travail réalisé avec les chantiers d'insertion à destination des allocataires éloignés de l'emploi. Pour finir, il ne me semble pas qu'il revient à punir et stigmatiser les allocataires que de les inciter à s'inscrire à Pôle Emploi. Il s'agit bien d'établir des liens avec des partenaires susceptibles de trouver des missions, parfois peu réjouissantes certes, mais qui constitue un premier accès au marché du travail, ce qui est bien toute la finalité de la manœuvre.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci pour cette réponse très complète, à laquelle je m'associe complètement. Le RSA ne peut effectivement constituer un projet d'avenir, et renforcer les passerelles vers le retour à l'emploi ne revient pas à stigmatiser les pauvres. Ce sont d'ailleurs souvent les plus pauvres qui sont pénalisés lorsque des abus sont commis. C'est une bonne mesure que de lutter contre les dérives, volontaires ou non. Car ne soyons pas naïfs : nous

savons tous que ces fraudes sont parfois volontaires, même si ce n'est pas la majorité des cas. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

	Pour :	31	
	Contre :	0	
Cardinal)	Abstention :	2	(M. Nicolas Fuertes et Mme Anne

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VI^e COMMISSION

Développement du territoire

Convention de partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres

Rapport n° VI – 1

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la convention de partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres.

Le PETR du Pays de Langres est un syndicat mixte fermé créé au 1er janvier 2016. Il est constitué des six intercommunalités du Pays de Langres.

Les compétences du syndicat, auparavant exercées par le syndicat mixte du Pays de Langres - Langres Développement et l'association du Pays de Langres, se décomposent en trois blocs :

- un socle commun pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire, la recherche et la mise en œuvre de dispositifs de contractualisation, l'élaboration et le suivi d'un SCoT ;

- un volet tourisme portant sur la mise en œuvre de son schéma touristique, ainsi que le développement et la gestion coordonnés de zones touristiques ;

- un volet économique qui vise l'aménagement de quatre zones d'activités, le développement de projets économiques et la prospection de projets d'implantation.

Lors de la création du PETR, où le Conseil départemental ne pouvait plus être membre, les résultats du syndicat Langres Développement arrêtés au compte administratif 2015 ont été affectés au PETR et les propriétés ont été intégrées à son patrimoine. Un excédent de fonctionnement de 110 736,87 euros a été constaté au compte administratif 2015 du syndicat Langres Développement, dont 66 441,56 euros sont affectables au Département et un excédent d'investissement de 1 189 587,12 euros, dont 663 927,57 euros imputables au Département.

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, qui a modifié le périmètre du syndicat Langres Développement, a renvoyé en 2016 la fixation des modalités financières et patrimoniales

de sortie du Département. Monsieur le Président vous propose de retenir les modalités suivantes, qui figurent dans un projet de convention pluriannuel, annexé au présent rapport :

- Au titre du fonctionnement, l'excédent de 66 441,56 euros resterait acquis au PETR pour lui éviter de mettre son budget trop en tension. Pour les années 2016 et suivantes, le soutien financier du Département, qui ne concernerait que le volet touristique, celui que nous soutenions au titre des Quatre Lacs, serait de 165 480 euros en 2016 et en 2017, 110 320 euros en 2018, 55 160 euros en 2019 et zéro en 2020. Le projet de convention prévoit également une clause de « revoyure » en 2018. C'est le cas prévu également pour le Lac du Der.

- Au titre de l'investissement, le PETR doit pouvoir utiliser les excédents imputables au Département, selon un programme que le syndicat doit transmettre annuellement et qui serait approuvé par le Conseil départemental lors du vote du budget primitif de l'année considérée. Celui-ci pourrait comprendre la prise en charge des opérations d'investissement déjà programmées, ainsi que de nouveaux programmes fléchés prioritairement sur le territoire des communautés de communes du syndicat Langres Développement, et plus particulièrement sur le secteur de Langres.

- S'agissant des propriétés foncières, il convient de rappeler que le Département possède sur ce territoire des terrains d'une superficie totale de 382 805 m², dont la liste est jointe au présent rapport. Plusieurs de ces terrains ont été aménagés par le syndicat Langres Développement pour y construire des équipements touristiques structurants, notamment à Peigney. Sur cette commune en particulier, se trouve notamment le camping de la Liez, avec une valeur estimée par France Domaine à 1 840 000 euros, dont 1 082 000 euros pour les installations. Une partie des terrains est la propriété du Département, l'autre celle du PETR.

M. Baude, actuel gestionnaire du camping, dans le cadre d'une délégation de service public avec le PETR, serait intéressé pour racheter l'ensemble immobilier.

Compte tenu des estimations faites par France Domaine, il vous est proposé de céder à l'euro symbolique les terrains utilisés actuellement par le PETR et qui n'offrent que peu d'intérêt pour le Département en raison de leur localisation. Les terrains d'assiette du camping de la Liez pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique avec les éventuels acquéreurs potentiels dans le cadre d'une vente de gré à gré. Le sujet patrimonial pouvant être traité indépendamment de la convention pluriannuelle, il vous est proposé de le renvoyer à une prochaine réunion de la commission permanente.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont été examinées par la VI^e commission, le 30 septembre et le 13 octobre 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur. La discussion est ouverte. Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Nous comptons nous abstenir sur cette délibération, car si nous sommes d'accord pour 2016 et 2017, ainsi que pour la clause de revoyure en 2018, nous sommes pour l'encouragement des acteurs locaux, dont fait partie le PETR. Le maintien de cette somme aurait été préférable, sauf dans le cas où ils n'en auraient pas besoin.

M. le PRESIDENT : Monsieur Fuertes, vous n'êtes pas sans ignorer l'utilité des clauses de revoyure. Il y a 20 ou 30 ans, il était tout à fait normal que le Département s'implique lorsqu'il s'agissait de démarrer le développement touristique des Quatre Lacs ou du Der. Désormais, on peut estimer que le pied est mis à l'étrier, et que la monture supporte son cavalier : les collectivités s'administrent librement, et peuvent assurer les dépenses de fonctionnement. Si j'étais président d'une collectivité ayant à gérer ce type de dossier, je m'appliquerais à assurer mon fonctionnement. Demander systématiquement des subventions est un comportement de mineur. A un moment donné, l'oiseau doit s'envoler et quitter le nid.

M. Laurent GOUVERNEUR : Monsieur le Président, j'ai à cœur d'appliquer vos préconisations. Pour avoir reçu notre DGS Guillaume Dumay la semaine passée, je vous signale que lorsque je suis arrivé au syndicat du DER, notre déficit cumulé s'élevait à 1,7 million d'euros. Aujourd'hui, il ne s'élève plus qu'à 500 000 euros, car je m'emploie à serrer le robinet tout en préservant le bel outil présent au nord et au sud de la Haute-Marne.

M. le PRESIDENT : Il me semblait que votre prédécesseur, prompt à donner des leçons à tout le monde, menait une meilleure gestion.

M. Laurent GOUVERNEUR : Nous pouvons le penser.

M. le PRESIDENT : Nous pouvons donc nous réjouir de l'existence d'un PETR. Si des villes pouvaient en effet s'occuper du Pays et du SCOT dans le nord et le centre, aucun équivalent n'existait dans le sud. Le PETR constituait donc un moyen de pallier ce manque. La fédération regroupera trois communautés de communes, ce qui favorisera le travail en collaboration. Un certain nombre de questions doivent être résolues, dont la plus importante porte non pas sur les modalités financières, mais l'organisation, la répartition des propriétés foncières aux uns et aux autres. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, je vous demande donc de vous prononcer.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas Fuertes et Mme Anne

Cardinal)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Nous allons à présent aborder les rapports de la 1^{re} commission.

Madame Rossigneux prend la parole.

I

I^{re} COMMISSION

DRH

Personnel territorial – modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 3

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au tableau des effectifs de la collectivité.

La modification du tableau des effectifs a pour objet de « transformer » des postes (par le biais du mécanisme de la suppression / création), afin principalement :

- d'ajuster le tableau des effectifs pour les postes vacants à pourvoir à la suite de mobilités et départs en retraite,
- d'adapter le tableau des effectifs à la suite d'avancements de grade au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne.

Ces évolutions sont retracées en annexe 1.

En outre, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour notre parfaite information, présenté en annexe 2.

Le nombre total de postes créés reste stable, à 882 emplois.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I^{re} commission qui s'est tenue le 3 octobre 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Madame le Rapporteur, chère Yvette. Je n'ai rien à ajouter à cette présentation, très concise et très claire. Je voulais simplement rappeler que nous peinons toujours à trouver un directeur des routes. Nous ne désespérons pas de trouver une solution, qu'elle soit interne ou externe. Nous remercions Monsieur Jacquemin d'assurer l'intérim, ce qui n'est pas chose facile. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport ? S'il n'y en a pas, je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Monsieur Fournié prend la parole pour le rapport n°1-4, qui porte sur les admissions en non-valeur.

I^{re} COMMISSION

Finances

Propositions d'admissions en non-valeur de l'année 2016

Rapport n° I – 4

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les propositions d'admission en non-valeur de l'année 2016.

Madame le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 59 049,66 euros. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

- des créances irrécouvrables, pour un montant de 20 308,55 euros sur le budget principal et 372,04 euros pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment en fonction de la solvabilité du créancier ;

- des créances éteintes, pour un montant de 38 369,07 euros pour le budget principal. La créance éteinte se traduit par l'effacement total de la dette annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Le Payeur départemental n'a pas pu recouvrer les dites créances malgré ses démarches et invoque le motif de l'insolvabilité des redevables.

De plus, plusieurs demandes de remise gracieuse de la taxe départementale pour le financement du CAUE vous sont proposées pour un montant total de 4 738,00 euros. Cette taxe n'ayant pas été versée au Département, aucun reversement n'est à effectuer au Trésor Public.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes, examinées favorablement par la Ire commission, réunie le 3 octobre 2016, et sur la demande de remise gracieuse.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Rapporteur. Ce que disait Rachel tout à l'heure est tout à fait exact : un bénéficiaire du RSA ayant touché 3 000 euros de trop ne peut pas s'en sortir. Notre rôle est bel et bien de le détecter au plus tôt, afin de les aider, et non pas pour les

pourchasser. Sans cela, ils se noient, et je suis convaincu qu'ils le regrettent. Ils feraient autrement s'ils le pouvaient. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous invite à vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Nous passons au rapport de la décision budgétaire modificative.

I^{re} COMMISSION

Finances

Décision modificative n°3 de l'exercice 2016 – Budget principal

Rapport n° I – 5

M. le PRESIDENT : J'ai un amendement à vous proposer, qui doit être examiné et soumis au vote avant le rapport.

Il s'agit de l'application de la loi NOTRe, dans le cadre de la SEM « Immo-Bail », constituée *in extremis* fin décembre 2015 pour porter le bâtiment loué à l'entreprise Lisi, qui déménagera de Bologne à Chaumont – Plein'Est.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les départements perdent, avec la loi NOTRe, la clause de compétence générale, en particulier économique. Il en découle qu'ils doivent céder les deux tiers de leurs parts aux collectivités qui ont compétence. En l'occurrence, nous devions et avons cédé nos deux tiers à l'agglomération de Chaumont, en sollicitant des propositions de la part de la Région et de l'Agglomération. En retour, nous avons reçu une lettre d'intention de la Région, et une réponse orale de l'Agglomération, laquelle est très intéressée mais indécise, et n'a de toute façon pas les ressources nécessaires.

Nous ignorions ce que, juridiquement, deviennent ces SEM lorsque les départements en restent actionnaires pour la totalité de leur part. La DGCL, interrogée à ce sujet, a répondu erronément que la SEM devait être dissoute, ce qui reviendrait pour nous à perdre les 700 emplois de Lisi. J'ai donc écrit à Monsieur Jean-Michel Baylet, ministre de tutelle de la DGCL, pour trouver une solution.

Puisque les collectivités s'administrent elles-mêmes, elles ne peuvent légalement pas être contraintes à acheter des actions. Mieux : il est anticonstitutionnel de priver le Département de ses parts. Suite à cette réponse, la DGCL a présenté une note beaucoup plus précise, indiquant que, dans la mesure où le Département avait fait la démarche de proposer ses parts aux collectivités compétentes et que ces dernières n'étaient pas intéressées, la SEM n'avait pas besoin d'être dissoute.

Pour moi, l'important est de sécuriser la procédure. Cet amendement, qui sera transmis au contrôle de légalité si vous le votez, mentionne que nous avons bien proposé à la Région Grand Est et à l'Agglomération de Chaumont les deux tiers de nos parts, avec photocopie

des courriers. Rédiger ainsi la procédure noir sur blanc nous permettra de nous protéger contre les éventuels reproches qui pourraient nous être opposés. Tel est l'objet de cet amendement, auquel sont joints nos deux courriers, et la réponse de la Région. La discussion est ouverte, préalablement au vote. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Voici où nous en sommes : le terrain, situé zone Plein'Est, sera vendu à la SEM pour 10 euros le m² aplani. Des études complémentaires montrent qu'il est parfaitement constructible, contrairement à ce que les soupçons de présence d'arsenic laissaient craindre. Nous sommes prêts, et attendons que Lisi nous fasse part de sa volonté. L'entreprise semble rencontrer des difficultés à nous passer commande, ce qui a entraîné un retard de deux mois, soit une finalisation pour 2021 plutôt que 2020.

J'ajoute que l'entreprise ne peut recevoir de subventions pour la construction de son bâtiment. La SEM fera donc payer intégralement le prix du bâtiment. Des documents complémentaires nous sont demandés ; j'ai donc rédigé un courrier à Monsieur Viellard, afin de lui proposer que lui-même ou l'un de ses collègues accompagne les décisions prises par la SEM, d'autant plus que tout ce que la SEM débourse, Lisi le paiera. Lisi est une entreprise en bonne santé, présente sur un marché porteur, et qui ne s'endettera donc pas. Vous avez la parole.

M. Bertrand OLLIVIER : Existe-t-il une association anti-Lisi ?

M. le PRESIDENT : Pas à l'heure actuelle, rassurez-vous. Si personne ne demande la parole, je vous demande de vous prononcer sur l'amendement.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

L'amendement est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Monsieur le Rapporteur, votre rapport ainsi amendé peut désormais être présenté.

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2016 se rapportant au budget principal.

Cette décision modificative est limitée dans son ampleur. En fonctionnement, elle porte sur 0,5 % des dépenses et concerne surtout le secteur social et sportif.

En investissement, elle porte sur 3,5 % environ des dépenses d'investissement. Elle tient compte notamment des résultats des appels d'offres sur nos marchés de travaux, routiers principalement. Mais, traditionnellement également en octobre, il s'agit d'anticiper les investissements qui prennent du retard et qui seront reportés l'année prochaine. Comme le Président l'a cité dans son discours introductif, est principalement concerné le carrefour d'accès à l'autoroute à Semoutiers.

Les conditions de l'équilibre financier du budget du Département ne sont, toutefois, pas modifiées : le niveau d'autofinancement reste stable de même que l'emprunt nécessaire au financement des investissements.

Après cette présentation générale, je vous propose de rentrer plus dans le détail des mouvements budgétaires de cette décision modificative.

En section de fonctionnement, les crédits de dépenses sont augmentés de 949 350 euros.

La principale hausse provient du secteur social avec notamment l'inscription de 300 000 euros de crédits supplémentaires au titre de l'APA prestataires. À titre subsidiaire, il convient d'inscrire 29 000 euros pour le placement, 11 000 euros pour le remboursement de frais aux stagiaires en médecine venant faire un stage dans le département et 5 000 euros pour la dotation CNSA au titre du fonctionnement de la MDPH (perception d'une recette d'un montant équivalent).

Des crédits supplémentaires sont aussi nécessaires pour faire face à la hausse des dépenses pour les chaufferies bois (+ 75 000 euros, une recette équivalente sera perçue par la collectivité), 50 000 euros pour le fonctionnement des collèges publics notamment pour faire face aux prestations de maintenance du patrimoine des collèges publics et 31 000 euros de participation à l'École Supérieure du professorat et de l'Enseignement (ESPE) afin de participer aux dépenses du site de formation de Chaumont.

Par ailleurs, il convient d'ajuster les crédits relatifs aux dépenses d'assurances en responsabilité civile (+ 6 000 euros), aux contrats d'assurance prestations statutaires (+ 25 000 euros) et de prévoir 17 350 euros de crédits nouveaux pour assurer le remplacement d'un agent en congé maladie, en charge de l'entretien des locaux de l'hôtel du Département.

L'inscription de crédits nouveaux vous est également proposée à hauteur de 37 000 euros pour le versement d'une compensation financière au Mémorial Charles-de-Gaulle afin de soutenir l'exposition « Moteur, ça tourne ».

Enfin, il vous est également demandé de vous prononcer sur l'attribution de plusieurs subventions de fonctionnement :

- le versement d'une participation de 185 000 euros pour les actions de valorisation de la Haute-Marne réalisées par le Chaumont Volley-Ball Haute-Marne;
- 12 520 euros au comité de développement et de promotion de la vannerie en soutien à une action de promotion de la vannerie ;
- et le versement d'une subvention de 165 480 euros au PETR de Langres afin d'assurer un soutien financier sur le volet touristique.

Le besoin de financement de la section de fonctionnement est assuré principalement par la régularisation de recettes de fonctionnement déjà encaissées ou notifiées pour 844 350 euros dont le fonds de péréquation de la CVAE. Le solde étant compensé par la perception d'une subvention de fonctionnement de la DRAC (+ 30 000 euros) et des recettes liées à l'exploitation des chaufferies bois (+ 75 000 euros). Le montant de l'épargne brute n'est donc pas modifié et reste maintenu à 22,812 millions d'euros.

En section d'investissement, les crédits de dépenses sont ajustés à la baisse de 1,9 M€. Cette diminution est liée en grande partie à des économies réalisées ou des reports liés à des retards dans l'exécution des travaux. Ces économies ou ces reports portent sur des travaux de voirie (- 2,87 millions d'euros) et sur des travaux liés aux infrastructures numériques (- 55 000 euros).

Cette décision modificative porte également sur la restitution de crédits à hauteur de 750 476,50 euros dans le domaine de la culture, du développement économique et du tourisme : les factures n'étant pas réceptionnées en 2016, les paiements n'interviendront qu'en 2017.

Parallèlement, il vous est proposé le versement d'une avance remboursable d'un montant de 300 000 euros à l'EHPAD de Maranville afin de l'aider à racheter ses bâtiments, actuellement propriété d'Hamaris. Le Département est également sollicité pour le versement d'une subvention d'investissement à Emmaüs de 142 000 euros pour soutenir ses différents projets (extension et aménagement des locaux de Foulain, acquisition et rénovations de logements pour les compagnons à Bettancourt-la-Ferrée).

Il vous est également proposé l'inscription de 150 000 euros de crédits nouveaux pour permettre la réalisation des travaux de clôture au parc aux daims.

Enfin, concernant les aides aux communes, il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiement (+ 735 527,03 euros) pour divers fonds afin de faire face à l'ensemble des demandes de paiement reçues d'ici la fin de l'exercice, dont le FAL 2016 (+ 150 000 euros de crédits de paiement avec une augmentation d'AP de 273 000 euros), le FGTR 2016 (+ 100 000 euros de crédits nouveaux et une augmentation d'AP de 375 000 euros) et le FAVIM pour 429 253 euros. Par ailleurs, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme à destination des communes sinistrées suite aux inondations de 2016 pour un montant de 1 000 000 euros et l'inscription de 400 000 euros de crédits nouveaux.

Les recettes d'investissement sont elles aussi ajustées à la baisse (- 1,9 million d'euros) pour tenir compte des économies et reports d'opérations sur 2017 notamment dans le domaine de la voirie. Toutefois, il convient de procéder à la régularisation des crédits inscrits au BP 2016 concernant le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et d'ajouter 285 000 euros de crédits de recette au vu de la notification définitive reçue. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « collèges numériques et innovation pédagogique », l'État versera dans un premier temps un acompte au Département d'un montant de 20 520 euros. Au terme de ces régularisations de recettes, l'équilibre de la section d'investissement est assuré.

En conclusion, l'intégralité des propositions n'impacte pas l'équilibre général du budget, le montant de l'autofinancement reste inchangé à 22 812 149 euros et le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre est maintenu à 12 416 756,59 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la I^{er} commission le 3 octobre 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Rapporteur. La discussion est ouverte. Monsieur Fuertes ?

M. Nicolas FUERTES : Deux remarques : sur la forme, je regrette que certaines augmentations de dépenses, notamment sur les aides aux communes et aux intercommunalités, n'aient pas été vues en II^e commission.

Sur le fond, nous nous réjouissons de cette augmentation, que nous préconisons déjà l'année dernière. A moins que cette décision n'ait à voir avec l'échéance des élections sénatoriales l'année prochaine.

Nous nous abstiendrons sur l'ensemble de ce point, puisque nous n'y sommes favorables qu'en partie, ayant déjà voté contre le budget en début d'année.

M. le PRESIDENT : Monsieur Fuertes, je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos.

Je commencerai par le second, car c'est le plus grave. Il est facile d'engager des procès d'intention. Je vous rappelle que ces augmentations sont décidées tous les ans, l'idée étant de faire travailler les entreprises locales. Je suppose que vous y êtes favorable.

S'agissant de la première remarque, vous vous trompez complètement. La commission propose l'affectation des crédits, leur utilisation étant de la compétence des autres commissions. Peut-être le Président de la II^e commission a-t-il informé son homologue d'un besoin de fonds. Cependant, l'affectation est bel et bien décidée par la I^e commission.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Hispart.

M. Luc HISPART : Je constate que les chaufferies bois, prétendument écologiques, ne sont pas si économiques.

M. le PRESIDENT : Pourquoi cela ?

M. Luc HISPART : Parce qu'un crédit supplémentaire est nécessaire en investissement.

M. le PRESIDENT : Peut-être aurait-ce été identique pour une chaufferie au gaz. Or, nous avons du bois, mais pas de gaz, de fuel ni de charbon. Par ailleurs, nous lançons la filière bois. Je considère qu'il faudrait changer les mentalités. Je suis fier d'être à l'origine de cette politique, car je suis un peu écologiste, et j'adore le bois.

Je vais vous raconter une anecdote.

La première chaudière au bois montée en Haute-Marne l'a été au collège de Fayl-Billot. Une chaudière de secours étant nécessaire, il a été décidé de monter une chaudière au gaz. Un jour, une bonne dame de Fayl-Billot me téléphone pour me dire que ce n'était pas du bois qui était brûlé, mais du gaz. « Comment le savez-vous ? », lui demandé-je. Elle me répond « Je regarde la cheminée qui fume. » J'ai demandé au service si, lorsqu'une chaudière au gaz était montée, une chaudière au bois pouvait être montée en secours. Ils m'ont répondu que ce n'était pas nécessaire, toute panne pouvant être réparée rapidement.

Les chaudières au bois se sont multipliées en beaucoup d'endroits. A Poissons, la maison de retraite est chauffée au bois. Je pense que c'est une très bonne chose, qui consomme notamment des rémanents, inconsommables autrement. Désormais, les opérations thermiques de l'entreprise Bongrain, à Illoud, fonctionnent au bois. Si des subventions l'y ont certes encouragée, c'est aussi parce que l'entreprise y trouvait son compte à tous les niveaux.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

VOTE

Pour : 29

Contre : 2 (M. Nicolas Convolte et Mme Laurence Leverrier)

Abstention : 2 (M. Nicolas Fuertes et Mme Anne Cardinal)

Le rapport est adopté à la majorité.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Avant de lever la séance, je vous propose un vœu concernant la centrale de Clairvaux. Vous lisez la presse, et savez donc ce qui s'y passe. Le personnel est très désorienté. Des gardiens y travaillent depuis plusieurs années, sont propriétaires de leur maison, leur femme travaille à proximité, et leurs enfants sont scolarisés non loin. La situation est donc problématique pour ces fonctionnaires qui exercent un métier difficile, peu rémunéré, et à qui l'on demande maintenant d'être mobiles. Dire que des socialistes sont à l'origine de cette situation !

Ce qui se passe à Clairvaux est inadmissible. Je ne me fais aucune illusion quant à la fermeture de cette centrale, qui a déjà commencé. Je n'ai pas pu me rendre à la manifestation organisée lundi soir, car je devais me rendre à Paris. J'ai en revanche envoyé un SMS de soutien au représentant FO.

Le vœu que je vous propose est co-écrit par le Conseil départemental de l'Aube et par nous-mêmes, et permettra de peser un peu plus dans la balance. Il nous faut absolument tenter de sauver la centrale de Clairvaux.

Voici le fonds de l'affaire : une lutte difficile oppose le Ministère de la Culture et celui de la Justice. Vous savez par ailleurs que dans notre pays, ce sont les fonctionnaires qui commandent. Seul le département de la Haute-Marne fait exception, car j'en suis à la tête depuis 19 ans. Il existe un dossier sur la fermeture de Clairvaux, qui finira bien par être signé par un ministre qui aura mordu à l'hameçon. C'est incompréhensible : cette centrale n'est pas en si mauvais état, les détenus y sont bien traités et ne vivent pas dans des conditions d'insalubrité. Vous avez la parole. Monsieur Martinelli.

M. Stéphane MARTINELLI : Je partage vos propos sur les conditions de détention. On envisage toujours celles-ci en fonction du nombre de mètres carrés, de la présence de douches dans les cellules, etc. Certes, les cellules de Clairvaux sont étroites et ne sont pas équipées de douches. Elles n'en sont pas moins réhabilitables.

Je constate que dans les maisons centrales récentes et présentées comme modèles, à l'instar de Valence et de Condé-sur-Sarthe, les mouvements de détenus sont très importants, et ont entraîné l'incendie d'un bâtiment complet de la centrale de Valence.

La dignité humaine ne peut se résumer à des mètres carrés. Au mémorial, Madame Frédérique Neau-Dufour a offert une conférence assez exceptionnelle. Cette historienne, directrice du Struthof en Alsace, a présenté son remarquable ouvrage sur Geneviève de Gaulle Anthonioz, qui a été comme vous le savez été déportée et internée. Etant connue pour être la nièce du Général de Gaulle, elle a été placée dans une cellule isolée, et a reçu un traitement un peu plus

favorable que ses ex-codétenues. Geneviève de Gaulle Anthonioz explique que c'est à ce moment-là qu'elle a failli mourir, car la dignité humaine ne se résume pas à des mètres carrés ou à une ration de pain supplémentaire. C'est aussi l'espérance, que l'on trouve notamment dans les yeux d'autrui.

Dans nos maisons centrales modernes, tout est cloisonné, les détenus se croisent peu, et la tension est importante. Deux possibilités s'offrent à nous : ou bien nous favorisons des maisons centrales humaines, ou bien nous acceptons de passer, comme c'est le cas aux Etats-Unis, à des systèmes déshumanisés, avec des prisons parfois autogérées.

Je rejoins Monsieur le Président quant aux conditions de détention et de travail de Clairvaux, qui connaît le plein emploi, si l'on excepte les détenus retraités et ceux qui ne souhaitent pas travailler. Ces détenus ont été condamnés à de lourdes peines, de 15 à 30 ans, et ne peuvent pas être gérés comme des détenus ayant écopé de 6 mois de détention.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Martinelli. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?
Monsieur Fuertes.

M. Nicolas FUERTES : Je partage entièrement les propos de Monsieur Martinelli, et nous soutenons totalement ce vœu. En effet, l'Etat lui-même abandonne les territoires ruraux de la diagonale du vide, cette France périphérique en décidant de déplacer ces centres dans les agglomérations ou les métropoles. Nous espérons que ce vœu fera bouger les lignes. Il est effectivement aberrant que, tandis qu'un plan prévoit de créer de nouvelles prisons, il soit prévu d'en fermer une à proximité de chez nous.

Je défends ce service public de proximité, générateur d'emplois et d'activité sur le territoire, et dont la sécurité est parfaitement assurée depuis 10 ans.

Un bémol toutefois : j'aurais aimé que le même soutien soit apporté en faveur du maintien de la maternité de Langres.

M. le PRESIDENT : Ne mélangeons pas les deux sujets. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose donc de voter.

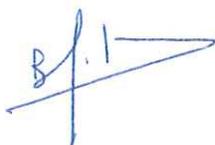
VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le vœu est adopté à l'unanimité. La séance est levée à 12 heures 30.

Le procès-verbal, arrêté le 15 décembre 2016,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT